26 août 2022

Français en Syrie : des avocats demandent plusieurs rapatriements en urgence

« *Sa vie est menacée. Les soussignés enjoignent le gouvernement de procéder au rapatriement en urgence de cet enfant et de sa famille* ». Dans un communiqué et auprès de l'AFP, des avocats ont demandé ce vendredi aux autorités françaises des rapatriements d'urgence de plusieurs personnes gravement malades. Elles sont actuellement détenues dans le camp kurde de Roj en Syrie. L'état de santé d'un des enfants mineurs d'Estelle K., « *partie en Syrie avec ses trois enfants mineurs et son époux en 2014* » et « *prisonnière* » depuis 2017, est « *extrêmement alarmant* ».

Selon les avocats, un cardiologue français saisi du dossier a estimé qu'« *un rapatriement d'urgence s'impose, son état commande en effet que des soins spécialisés soient effectués* ». « *Les correspondances adressées au ministère des Affaires étrangères demeurent aujourd'hui sans réponse. Les soussignés sont sidérés par ce silence que rien n'explique au vu de la très grande gravité de la situation. Ils interpellent par conséquent publiquement les autorités pour demander le rapatriement de cet enfant et de sa famille* », écrivent-ils aussi.

Un cas parmi d'autres

L'avocate Marie Dosé alerte également sur la situation d'une femme, mère de deux enfants, aussi détenue à Roj, « *victime d'un AVC récemment, paralysée, et hospitalisée mercredi pour insuffisance respiratoire. Il faut absolument la rapatrier* », indique-t-elle. Cet été, Marie Dosé a adressé des « *des dizaines* » d'alertes et de demandes de rapatriement aux autorités françaises concernant ces personnes. « *Ces enfants ont passé trois, quatre ou cinq ans dans des prisons à ciel ouvert, à respirer l'odeur des puits à pétrole et n'ont bénéficié d'aucun soin approprié. Beaucoup souffrent d'insuffisance respiratoire et portent les stigmates de leurs blessures qui n'ont jamais été soignées* », d'après elle.

« *La France les maintient là en toute connaissance de cause. Plus les enfants rentrent tard en France, plus leur prise en charge médicale et psychologique sera difficile* », conclut l'avocate. Lors de son premier quinquennat, le président Emmanuel Macron s'était montré très réticent à faire revenir les ressortissants français partis faire le djihad en Syrie. Seuls quelques enfants ont été rapatriés, selon la doctrine du « cas par cas ».

Le 5 juillet, 16 femmes et 35 mineurs, qui vivaient dans des camps du Nord-Est de la Syrie tenus par les forces kurdes, ont été ramenés en France. Toutes les femmes, visées soit par un mandat d'arrêt, soit par un mandat de recherche émis par la justice française, ont été mises en examen pour association de malfaiteurs terroriste criminelle et écrouée, dès leur arrivée sur le sol. Les enfants eux ont été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. ◆